



Autorisation relative au droit à l'image et à la propriété intellectuelle

Je soussigné(e)

[Le cas échéant] représentant(e) légal de

Demeurant à

Téléphone :

Email :

Déclare avoir pris connaissance que des prises de vue audiovisuelles de moi-même et/ou de mon enfant et/ou de mes/ses productions/performances artistiques écrites et/ou orales peuvent être effectuées dans le cadre du défi *Monumental* - [Site Internet](#).

Conformément à l'article 372-1 du code civil modifié par la loi du 19 février 2024, les parents protègent en commun le droit à l'image de leur enfant mineur. La captation de l'image de l'enfant mineur pour une diffusion non commerciale, à portée limitée et non contraire aux bonnes mœurs est toutefois considérée comme un acte usuel qui nécessite l'autorisation d'un des deux parents uniquement.

Dans ce cadre et par la présente, je donne l'autorisation à **l'association/structure relais***, au **ministère de la Culture**, à l'association **L'Archipel des lucioles** et aux partenaires du défi **Monumental** : **Le Centre des monuments nationaux** et **pass Culture** de publier, diffuser et communiquer sur tout support (réseaux sociaux, Instagram, Tik Tok, etc., livres, journal interne, dépliant, sites Internet, Intranet et/ou blog, etc.) – dossier de presse, opération promotionnelle, reportage d'information pour les médias, exposition, publication d'ouvrage, article de presse, archivage, etc.) en France et dans le monde entier.

*Dans le cadre de ce défi, une "structure relais" désigne la structure qui accompagne et encadre les jeunes dans la réalisation du défi (ex. : mission locale, service jeunesse, association ou fédération d'éducation populaire, maison de quartier, centre social, structure PJJ, etc.).

Fait à Le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »
